

AVIS

RUR.20.118.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de la SA IMAGIX concernant la réhabilitation d'une ancienne friche abritant des individus de criquet à ailes bleues, ceci dans le cadre de la construction d'un complexe cinématographique à La Louvière

Avis adopté le 15/04/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 06/04/2020 (copie avancée par mail)
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA/2020-PA-02+04+05+08/Sorties 2020

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Consultation électronique menée du 08/04/2020 au 15/04/2020

AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, notamment au vu des avis du DNF et du DEMNA confirmant l'absence d'un intérêt biologique pouvant justifier l'imposition de contraintes spécifiques.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »